



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/En-ce-mois-de-mai-les-travailleurs>

Éditorial

En ce mois de mai... les travailleurs ne sont pas à la fête

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2013 - N° 1142 - mai 2013 -

Date de mise en ligne : samedi 3 août 2013

Date de parution : mai 2013

Description :

Marie-Louise Duboin montre que sous le nom trompeur de "sauvegarde de l'emploi" la loi qui vient d'être adoptée sans discussion va permettre que la diminution inévitable du temps de travail se fasse avec perte pour les salariés, à la fois de leurs droits et de leur pouvoir d'achat.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Il y a deux ans, Jean-Pierre Mon rappelait dans nos colonnes [\[1\]](#) l'origine sanglante de la fête du premier mai, à Chicago en 1886, et sa commémoration, aussi dramatique dans le nord de la France, à Fourmies, cinq ans plus tard. Depuis, le premier mai est la fête des travailleurs dans un très grand nombre de pays.

Est-ce dans la perspective de cette commémoration que notre gouvernement a décidé de "faire la fête" aux travailleurs ?

La diminution de l'emploi est un fait. La mécanisation et l'automatisation ont considérablement augmenté la productivité, et la mondialisation financière permet de transférer un maximum des emplois qui restent à des travailleurs "low cost". La seule issue humainement possible est de diminuer le temps de travail sans réduire le pouvoir d'achat des travailleurs : c'est une économie distributive.

Par contre, en économie capitaliste la diminution inévitable du temps de travail doit être imposée avec la réduction des salaires. C'est donc la démolition du droit du travail. C'est ce que vient d'accomplir l'ANI, loi désignée, en trompant le public par "plan de sauvegarde de l'emploi", mais détourner ainsi le sens des mots n'est pas une nouveauté [\[2\]](#).

L'ANI, c'est l'accord national interprofessionnel entre le Medef et trois syndicats. Laissons aux adhérents de ces derniers, CFDT, CFTC et CFE-CGC, qui représentent ensemble moins de 50% des salariés, le soin de se faire expliquer comment ils sont laissés leurrer...

Mais leur responsabilité est grande, car cet accord est une accélération radicale des régressions sociales : il permet de rogner, une à une, les garanties que le code du travail assurait par la loi.

Pour juger l'importance de la casse de ces garanties, on peut faire confiance à Gérard Filoche [\[3\]](#). D'abord parce qu'il connaît le droit du travail pour avoir, pendant trente ans, été chargé de veiller à son application en tant qu'inspecteur du travail. Ensuite parce qu'il est membre du bureau national du PS. Il faut saluer son courage pour n'avoir pas épargné, à ce sujet, la direction de son parti de ses critiques, violentes et solidement argumentées.

Rappelons que l'objectif principal de la loi fixant les droits du travail était de protéger les salariés contre des abus du pouvoir que détiennent leurs employeurs, un pouvoir de vie et de mort du seul fait que, dans le système capitaliste, un salarié sans emploi n'a pas droit aux moyens de vivre libre.

Cette conquête des droits du travail s'est faite au prix de lourds sacrifices, de grèves difficiles à tenir contre des répressions violentes et de nombreuses morts-martyres. C'est pourquoi Guy Evrard rappelle (ci-dessous) ces luttes dont ses souvenirs d'enfance restent profondément marqués.

Non seulement cette héroïque conquête est oubliée de nos élus, mais pour l'effacer, ils ont employé des moyens indignes, ceux qu'ils reprochaient à leurs opposants actuels : refus de débat à propos de la transformation en loi de cet accord voulu par le patronat. Pourquoi ? La réponse est dans le cynisme de la patronne des patrons, Laurence Parisot, menaçant, si l'ANI n'était pas transformé en loi tel quel « Je le dis de la voix la plus forte possible : [...] Nous dirions que ce n'est plus l'accord que nous avons signé, et nous mettrions ça suffisamment en cause pour que les

investisseurs étrangers changent d'avis sur la France. [4] »

Ainsi les investisseurs font les lois. Nos élus, qui se sont mis au service de leurs intérêts, suivent donc, contre vents et marées, le "modèle" allemand [5]. Le gouvernement ne veut rien entendre des voix qui s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour dénoncer cette politique antisociale.

Pas même celle du sénateur Éric Bocquet qui demande qu'un contrôle mette fin aux détachements frauduleux de travailleurs étrangers (ils seraient 300.000 en France, 1,5 million en Europe) commis impunément par de grandes sociétés (entre autres par le CEA pour travailler sur le chantier du fameux projet ITER), qui traitent honteusement ces salariés à bas coût comme des esclaves "modernes". La régression sociale la plus inique se commet ainsi à l'heure où l'urgence est au contraire de comprendre que le salariat, lui aussi, a fait son temps...

[1] GR 1120, mai 2012, p.5

[2] Voir à ce propos, l'article de Benjamin ci-après.

[3] Voir page suivante de nombreux extraits de l'analyse du contenu de l'ANI par G.Filoché. Pour consulter son blog sur internet : <http://www.filoche.net/>

[4] propos tenus sur RTL le 3 février dernier.

[5] dont les effets étaient encore récemment décrits par Jean-Pierre Mon dans GR 1138, p.2 : Le modèle allemand, est-ce ce que vous souhaitez ?